

et de la Maison de Savoie. Quoi qu'il en soit, le malheureux chroniqueur Dupin écrivait à M^{me} Yolande ces phrases qui témoignent combien peu était enviable la condition de chroniqueur à la cour de Savoie.

MADAME,

De bénigne grace vous plaise commander à Messire Jehan Favre qu'il fasse un mémorial de tout ce que avez à l'augmentation du pays de Savoye pourchassé et de nouveau besoigné touchant le rachètement de Ges (Gex), l'acquisition de Villars, aussi de Fribourg, les alliances de Berne, les termes qu'ils ont tenuz à vous recevoir ent leurs villes, ensemble tous les aultres biens que vostre très-haulte conduite a pourchassé par deça, car je ne puis prophétiser, ni véritablement besoignier sur les choses que point n'ay vehues, si par vous ne suis instruit.....

Ma plus que souveraine dame, je suis gentilhomme et ay, la merci Dieu et vous, de quoi honnestement vivre ez parties dont je suis. Pour ce, supplie en tant que ayez Dieu et Nostre-Dame, si vostre plaisir est que je procède audit œuvre, que me soyez aydante à avoir les instructions susdites, car si vous ne me aydez, je suis certain que nul ne me aydera, car ceulx qui aider me pourroient, doubtant que je ne dye vérité, empeschent et me reculent... Je ayme mieulx moy en aller que injustement mangier vostre pain, ni que recevoir la honte et la vergogne de ceulx qui disent que je prolonge et fays traîner vostre œuvre affin que je reçoive les deniers de mon assignation.

Item : ma très-redoubtee Dame, je vous supplie, au cas que vostre plaisir soit que je accomplisse ce que je ay encommencé, que me veuillez tenir les termes que en France, Angleterre et aultres hostels royaulx, on tient à ceulx qui font leurs croniques, c'est assavoir : qu'ils ne montrent leur œuvre à nul ; car, tel pourroit veoir l'œuvre que je foy, qui mal content de ce que je diroys de luy ou des siens, me pourroit à quelque homme incogneu, sans qu'on sceust dont ni de par qui il viendroit, moy faire transchier bras et jambes ou mander en l'autre monde..